

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-498 DU 1^{ER} DECEMBRE 2003

portant fin de détachement de Monsieur
Jean Stanislas SANT'ANNA, Magistrat.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Vu le Décret n° 2001-529 du 11 décembre 2001 portant détachement de Monsieur Jean Stanislas SANT'ANNA, Magistrat, pour servir au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 27 et 28 octobre 2003 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2003 ;

.../...

D E C R E T E :

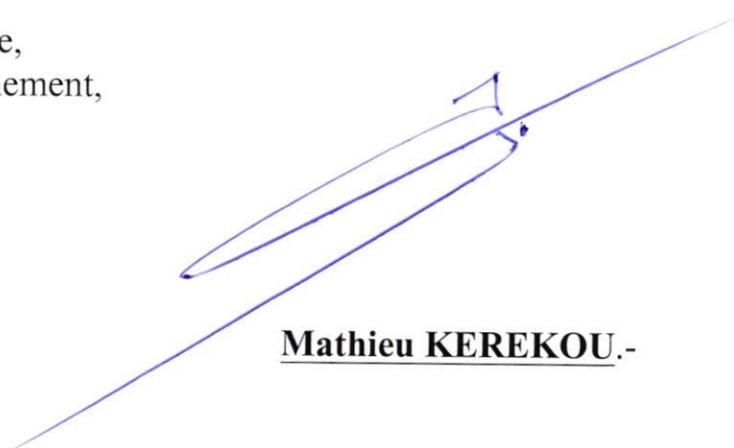
Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi n° 2001-35 du 21 février 2001 portant statut de la Magistrature, Monsieur Jean Stanislas SANT'ANNA, Magistrat, précédemment en service au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

Article 2 : L'intéressé est remis à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, pour emploi.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge les dispositions du décret n° 2001-529 du 11 décembre 2001, prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1^{er} décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Grégoire LAOUROU.-



Dorothé SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1